



# La commune de Bièvre recrute

## Un agent propreté publique

### **1. Conditions de recrutement :**

- Être belge ou citoyen d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Lorsque la langue de délivrance des titres requis n'est pas la langue française, avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Fournir un extrait de casier judiciaire vierge art. 595 (avant la date de l'examen écrit) ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures ;
- Disposer du passeport APE au jour de l'engagement ;
- Disposer du permis B ;
- S'engager à suivre toute formation exigée par la réglementation ;
- Réussir une épreuve de sélection.

Atouts :

- Expérience en rapport avec la fonction ;
- Disposer du permis G

### **2. Satisfaire aux épreuves de sélection :**

50% au moins dans chaque épreuve et 60% des points au moins au total :

- a. une première épreuve écrite propre à l'emploi considéré permettant de tester les connaissances professionnelles en rapport avec le profil de fonction à conférer. Cette épreuve est éliminatoire – pour la réussir, il faut obtenir 50% ;
- b. une seconde épreuve orale consistant en une conversation destinée à apprécier la maturité du candidat, ses motivations et son aptitude à remplir la fonction – pour la réussir, il faut obtenir 50%.

### **3. Jury :**

Le jury sera composé comme suit :

Avec voix délibérative :

- Le directeur général ;
- Le Bourgmestre f.f. ;
- L'échevin des travaux ;
- Le contremaitre ;

Sans voix délibérative :

- Un observateur du Conseil communal.

### **4. Description de la fonction :**

L'agent propreté publique entretient les espaces publics, tels que promenades communales, parcs, voiries, plaines de jeux, etc.

Il assure des activités logistiques en se déplaçant sur les différents lieux pour ramasser les déchets.

Il contrôle l'état général de la propreté et du mobilier urbain.

Il interagit avec les membres de son équipe et informe la hiérarchie des problématiques liées à la propreté et l'état des voiries.

Il dégage par balayage, ramassage, fauchage manuel ou mécanisé les détritrus, végétaux, objets encombrants ou neige.

Il vérifie l'état de son matériel et l'entretient.

*Connaissances et compétences requises*

- Utilisation d'outils de taille et de débroussaillage (sécateur, tronçonneuse, ...) ;
- Connaissance des règles de sécurité routière et risques de circulation sur voie publique ;
- Connaissance des techniques de nettoyage mécanisé ;
- Savoir détecter les anomalies, obstructions et débordements ;
- Bonne connaissance des voiries, chemins et promenades communales ;
- Savoir déchiffrer une carte ;
- Connaissance sur l'entretien des égouts (éventuellement fosses septiques et citernes).

### *Savoir-être*

- Organisation, rigueur, méthode ;
- Enthousiasme et dynamisme ;
- Travail seul ou en équipe ;
- Planification et organisation des tâches ;
- Autonomie et polyvalence.

## **5. Votre contrat**

- Régime de travail : Temps plein
- Heures/sem : 38/sem
- Horaire : à déterminer
- Type : CDD du 1/12/2020 au 30/11/2021 =>renouvelable
- Salaire : Echelle E2
- Chèques repas, pécule de vacances, allocation de fin d'année, allocation de foyer ou de résidence,
- Facilité d'obtention d'une assurance hospitalisation (SSC).
- Récupération des heures supplémentaires éventuelles
- Ambiance de travail agréable au sein d'une équipe performante
- Prise en compte de l'ancienneté éventuelle du secteur public (complète) et de maximum 6 ans du secteur privé, dans une fonction similaire
- Cet emploi est pourvu contractuellement et pourra faire l'objet d'une statutarisations ultérieure lors d'une révision du cadre du personnel.
- Condition d'aides à l'emploi

### **Echelle de traitement :**

<b>Echelle de traitement E2 :</b>
-----------------------------------

- salaire brut annuel **sans** ancienneté - temps plein:

14.133,53€ non indexé (index actuel : 1.7410) soit 2.050,54 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence) pour 38h/sem

- salaire brut annuel **3 ans** d'ancienneté - temps plein:

15.222,65€ à l'index 138.01 (index actuel : 1.7410) soit 2.208,55 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence) pour 38h/sem

- salaire brut annuel **6 ans** d'ancienneté - temps plein:

15.410,45€ à l'index 138.01 (index actuel : 1.7410) soit 2.235,80 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence) pour 38h/sem.

Les lauréats non appelés en service seront versés dans cette réserve de recrutement de deux ans, renouvelable une fois pour deux ans.

## **6. Dépôt des candidatures**

Postulez par recommandé ou déposez auprès de M. Olivier Brisbois, Directeur général, contre accusé de réception pour le 04/11/2020 au plus tard (date de la poste faisant foi) :

### **Commune de BIEVRE**

Monsieur le Directeur général  
Rue de Bouillon, 39  
5555 BIEVRE

Toute candidature incomplète ou transmise hors délai sera considérée comme irrecevable.

Toute candidature ne répondant pas aux conditions générales ou particulières susvisées sera rejetée

Tout renseignement peut être obtenu auprès de M. Olivier BRISBOIS, Directeur général, au 061/239.661.